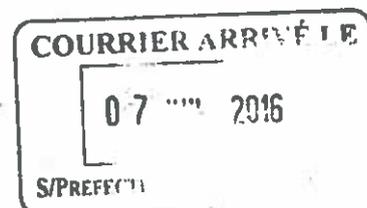


# Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG)

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

### Exercice 2014



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes .....	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	7
1.6.	Eaux traitées .....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014 .....	8
1.6.2.	Production.....	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	10
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	10
1.6.5.	Autres volumes .....	11
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	11
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	11
2.	Tarification de l'eau et recettes du service.....	12
2.1.	Modalités de tarification.....	12
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	14
2.3.	Recettes.....	15
3.	Indicateurs de performance .....	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	16
3.3.	Indicateurs de performance du réseau .....	18
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	18
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) .....	19
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....	19
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	20
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	20
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) .....	22
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1) .....	22
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	22
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	23
3.9.	Taux de réclamations (P155.1) .....	24
4.	Financement des investissements.....	25
4.1.	Montants financiers .....	25
4.2.	État de la dette du service.....	25
4.3.	Amortissements .....	25
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	25
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	26
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	27
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	27
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	27
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	28

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG)
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : GOYAVE, LA DESIRADE, LE GOSIER, LE MOULE, PETIT-BOURG, SAINT-FRANCOIS, SAINTE-ANNE,
- **Existence d'une CCSPL**  Oui  Non
- **Existence d'un schéma de distribution**  Oui, date d'approbation\* : .....  Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- **Existence d'un règlement de service**  Oui, date d'approbation\* : 22/12/2010  Non
- **Existence d'un schéma directeur**  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

## 1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service  
 régie intéressée  
 gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession



\* Approbation en assemblée délibérante

### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 109 634 habitants au 31/12/2014 (161 390 au 31/12/2013).

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 55 432 abonnés au 31/12/2014 (62 795 au 31/12/2013).

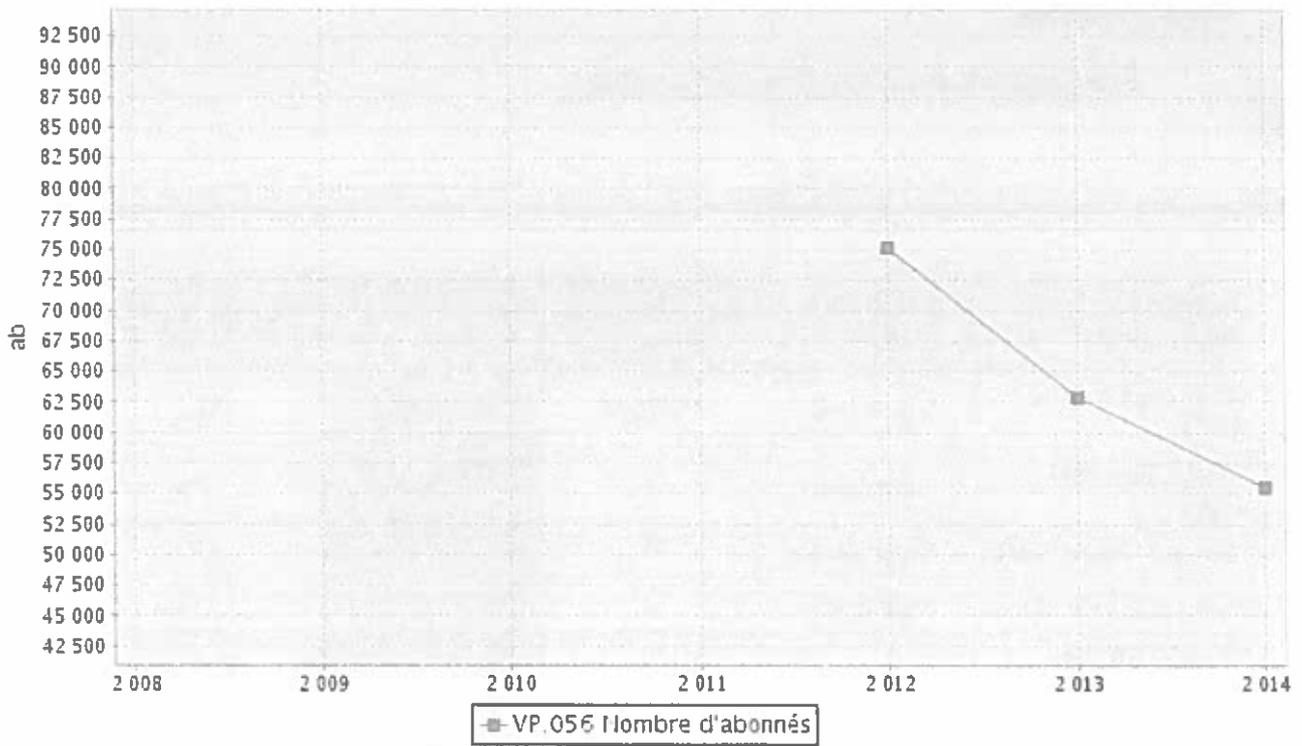
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2013	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2014	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2014	Nombre total d'abonnés au 31/12/2014	Variation en %
CAPESTERRE BELLE EAU	8 612	-	-	-	-
GOYAVE	3 579	3 666	27	3 693	3,2%
LA DESIRADE	940	943	18	961	2,2%
LE GOSIER	9 050	9 707	102	9 809	8,4%
LE MOULE	8 590	8 926	72	8 998	4,7%
PETIT-BOURG	10 716	11 241	56	11 297	5,4%
SAINT-FRANCOIS	9 195	9 694	62	9 756	6,1%
SAINTE-ANNE	10 592	10 841	77	10 918	3,1%
TERRE-DE-BAS	944	-	-	-	-
TERRE-DE-HAUT	577	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>62 795</b>	<b>55 018</b>	<b>414</b>	<b>55 432</b>	<b>-11,7%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 61,91 abonnés/km au 31/12/2014 (53,14 abonnés/km au 31/12/2013).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,98 habitants/abonné au 31/12/2014 (2,57 habitants/abonné au 31/12/2013).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 125,39 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2014. (149,86 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2013).



**COURRIER ARRIVÉ LE**  
**07 JUIL. 2016**  
**S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE**

## 1.5. Eaux brutes

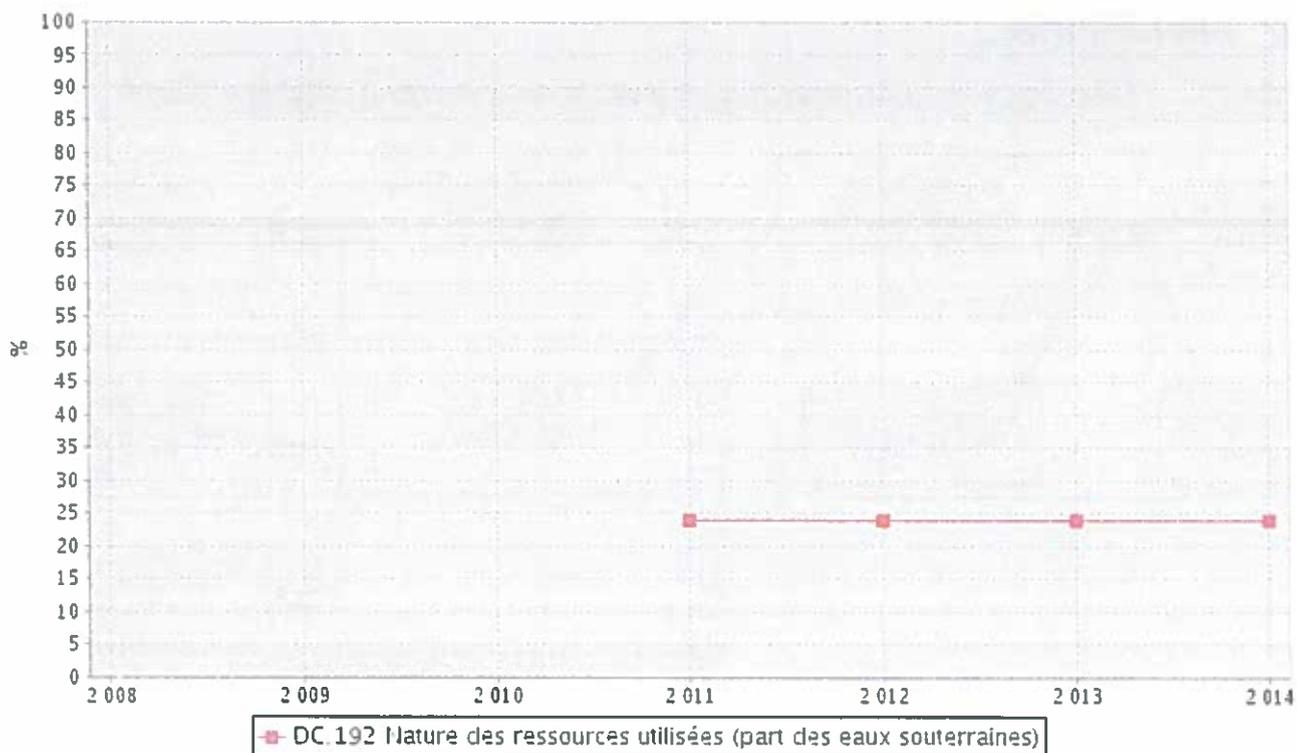
### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 32 354 794 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2014 (32 028 526 pour l'exercice 2013).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Prise d'eau Vernou PLVT	Superficielle	4 633 687	4 773 977	3%
Source Routhiers PLVT	Superficielle	0	0	___%
Forage Celcourt PLVT	Superficielle	0	0	___%
Sources Tabaco PLVT	Superficielle	0	0	___%
Source Belle Eau Cadeau PLVT	Superficielle	8 450 597	8 178 072	-3,2%
Prise d'eau La Digue PLVT	Superficielle	11 621 034	11 535 776	-0,7%
Prise d'eau Moustique PLVT	Superficielle	6 766 274	7 222 261	6,7%
Boisvin	Souterraine	0	0	___%
Forage Duchassaing PLVT	Souterraine	175 304	265 648	51,5%
Forage Blanchard PLVT	Souterraine	381 630	379 060	-0,7%
<b>Total</b>		<b>32 028 526</b>	<b>32 354 794</b>	<b>1%</b>

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 24%.

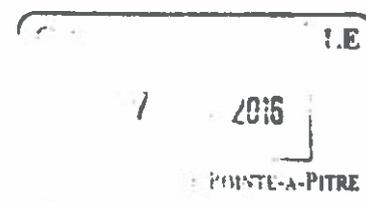


### 1.5.2. Achats d'eaux brutes



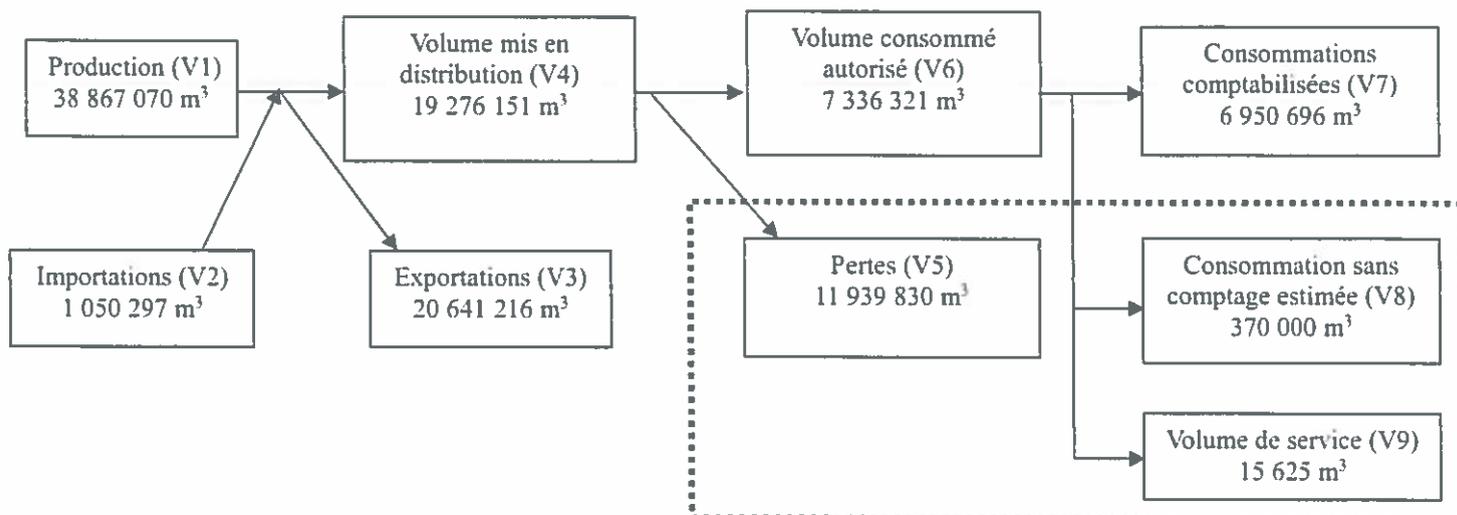
Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Observations
Conseil Départemental / Nantaise des Eaux Services	8 381 755	8 388 869	Convention signée le 16/06/2011
<b>Total</b>	<b>8 381 755</b>	<b>8 388 869</b>	<b>+0,1 %</b>



## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014



### 1.6.2. Production



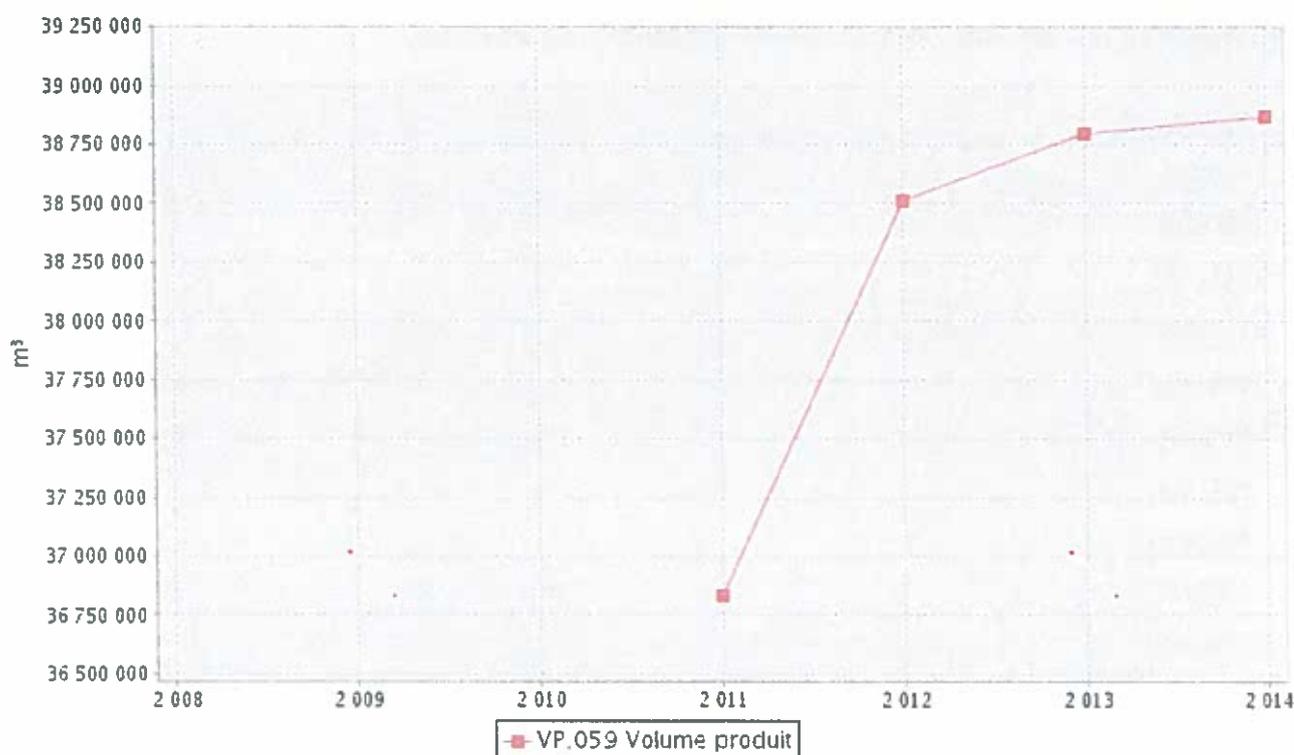
Le service a 5 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
La Digue	Pré-traitement / Coagulation-Floculation / Filtration sur sable / Désinfection
Belle Eau Cadeau	Dessablage / Filtration sur CAG / Désinfection
Deshauteurs	Dessablage / Coagulation-Floculation / Filtration sur sable / Désinfection
Vernou	Pré-traitement / Coagulation-Floculation / Filtration sur sable / Désinfection
Moustique	Pré-traitement / Dessablage / Coagulation-Floculation / Filtration sur sable / Désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2014
Prise d'eau Vernou PLVT	4 542 830	4 680 370	3	60
Source Routhiers PLVT	0	0	0	20
Forage Celcourt PLVT	0	0	0	50
Sources Tabaco PLVT	0	0	0	60
Source Belle Eau Cadeau PLVT	8 284 899	8 017 718	-3,2	60
Prise d'eau La Digue PLVT	11 393 171	11 309 584	-0,7	60
Prise d'eau Moustique PLVT	6 633 602	7 080 648	6,7	60
Boisvin	0	0	0	50
Forage Duchassaing PLVT	175 304	265 648	51,5	50
Forage Blanchard PLVT	381 630	379 060	-0,7	50
Usine Deshauteurs	7 388 872	7 134 042	-3,4	NC
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>38 800 308</b>	<b>38 867 070</b>	<b>0,2</b>	<b>59,8</b>

NC : Non communiqué



### 1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2014
SIGF	215 645	227 220	5,4	-
CAP EXCELLENCE	872 387	823 077	-5,6	-
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>1 088 032</b>	<b>1 050 297</b>	<b>-3,5</b>	<b>50</b>

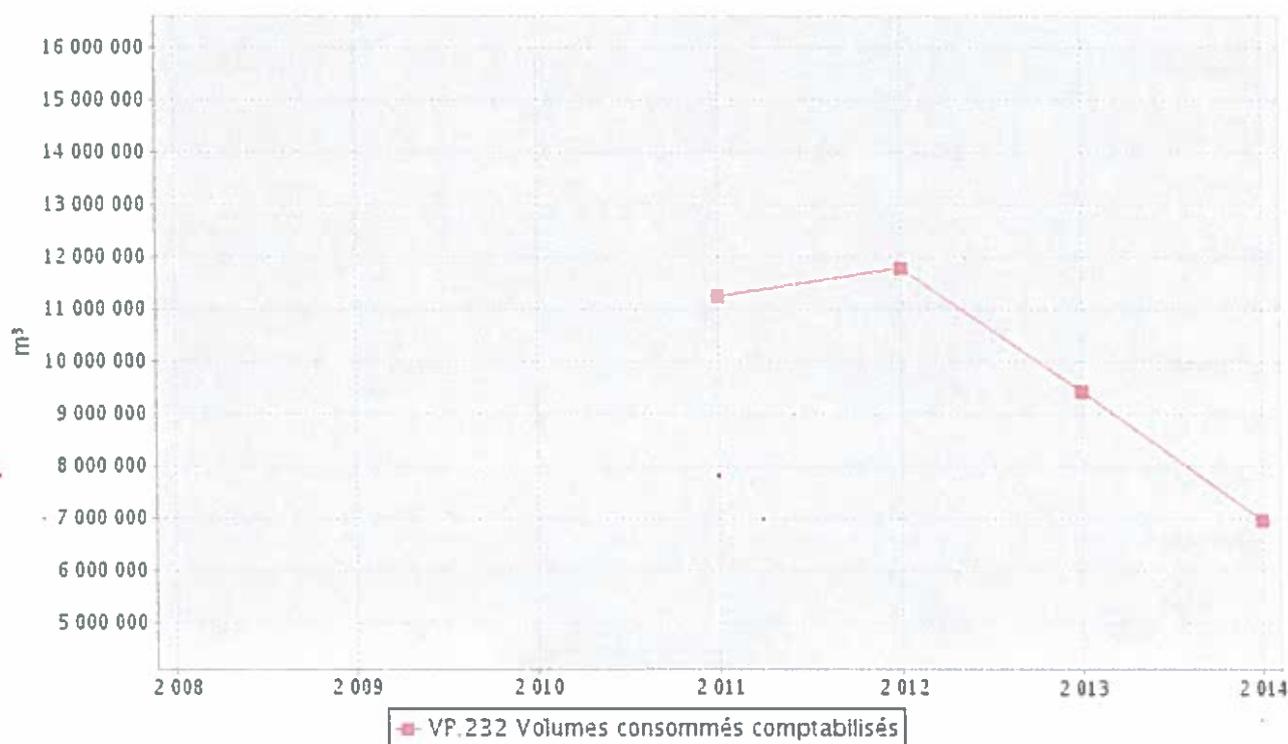
### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	9 410 370	6 950 696	-26,1%
Abonnés non domestiques	0	0	—%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>9 410 370</b>	<b>6 950 696</b>	<b>-26,1%</b>
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>12 576 698</b>	<b>20 641 216</b>	<b>64,1%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



### 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2013 en m3/an	Exercice 2014 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	500 000	370 000	-26%
Volume de service (V9)	42 927	15 625	-63,6%

### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2013 en m3/an	Exercice 2014 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	9 953 297	7 336 321	-26,3%

### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 895,4 kilomètres au 31/12/2014 (1 181,6 au 31/12/2013).



## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2014 et 01/01/2015 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	30 € HT au 01/01/2014
	30 € HT au 01/01/2015



Tarifs		Année 2013 (Au 01/01/2014)	Année 2014 (Au 01/01/2015)
<b>Part de la collectivité</b>			
<b>Part fixe (€ HT/an)</b>			
	Abonnement DN 15 à 40 mm y compris location du compteur	44 €	44 €
	Abonnement DN 50 mm	240 €	240 €
	Abonnement DN 60 mm	398 €	398 €
	Abonnement DN 80 mm	716 €	716 €
	Abonnement DN 100 mm	1 112 €	1 112 €
	Abonnement DN 150 mm	2 384 €	2 384 €
	Abonnement DN 200 mm	3 972 €	3 972 €
	Abonnement DN 250 mm	6 352 €	6 352 €
	Abonnement DN 300 mm	9 528 €	6 352 €
	Abonnement DN 400 mm	15 880 €	15 880 €
	Abonnement DN 500 mm	23 820 €	23 820 €
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>			
	Prix au m <sup>3</sup> - 0 à 40 m <sup>3</sup>	1,15 €/m <sup>3</sup>	1,15 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> - 41 à 100 m <sup>3</sup>	2,02 €/m <sup>3</sup>	2,02 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> - 101 à 5 000 m <sup>3</sup>	2,14 €/m <sup>3</sup>	2,14 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> - 5 001 à 15 000 m <sup>3</sup>	2,22 €/m <sup>3</sup>	2,22 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> - Au-delà de 15 001 m <sup>3</sup>	2,27 €/m <sup>3</sup>	2,27 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
<b>Taxes</b>			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	2,1 %	2,1 %
<b>Redevances</b>			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Office de l'eau)	0,0834 €/m <sup>3</sup>	0,1009 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Office de l'Eau)	0,125 €/m <sup>3</sup>	0,2 €/m <sup>3</sup>
	Autre : Octroi de Mer Régional (1%)	0,0172 €/m <sup>3</sup>	0,0182 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.



Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

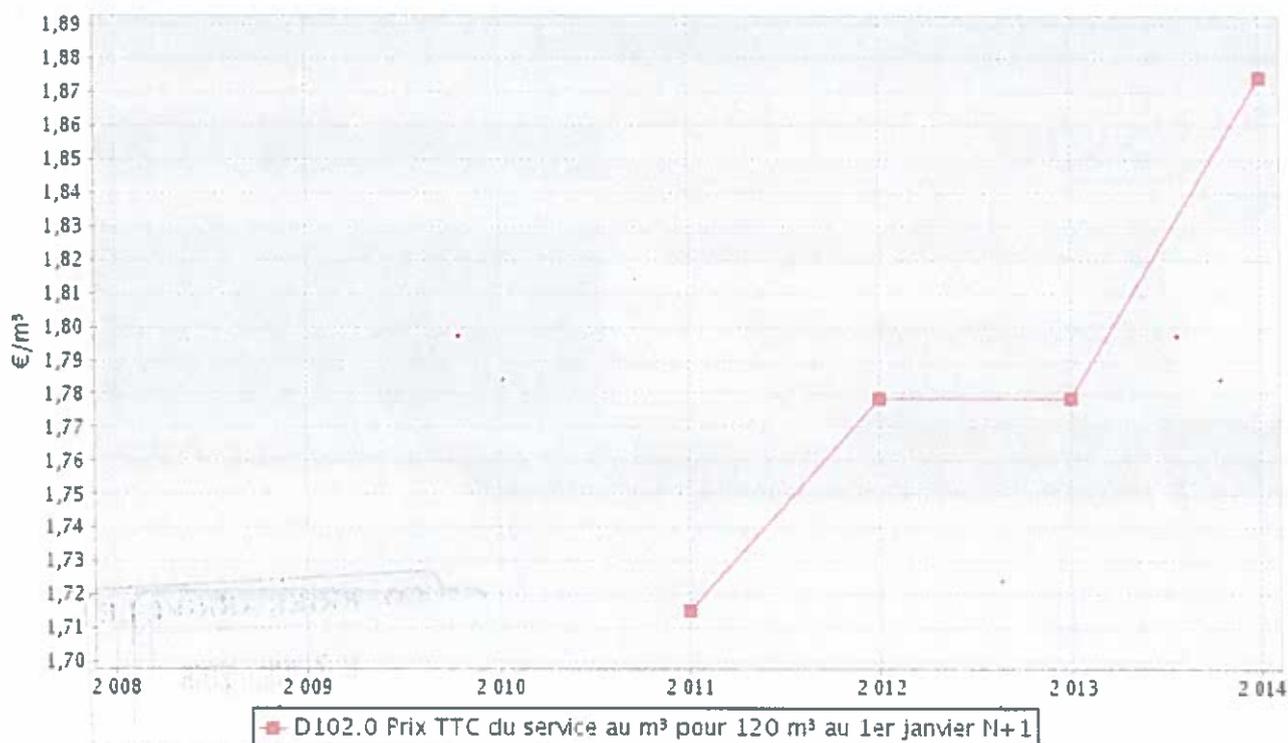
- Délibération du 27/06/2009 effective à compter du 01/07/2009 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 27/06/2009 effective à compter du 01/07/2009 fixant les frais d'accès au service

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2014 et au 01/01/2015 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Année 2013 (Au 01/01/2014 en €)	Année 2014 (Au 01/01/2015 en €)	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	44,00	44,00	0%
Part proportionnelle	138,00	138,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	182,00	182,00	0%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Office de l'Eau)	10,01	12,11	21%
Redevance de pollution domestique (Office de l'Eau)	15,00	24,00	60%
Autre : Octroi de Mer Régional	2,06	2,18	5,8%
TVA	4,39	4,63	5,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	31,46	42,92	36,4%
<b>Total</b>	<b>213,46</b>	<b>224,92</b>	<b>5,4%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,78</b>	<b>1,87</b>	<b>5,1%</b>



**ATTENTION :** l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Le tarif est le même pour chaque commune membre du SIAEAG.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle  
 semestrielle  
 trimestrielle  
 quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle  
 semestrielle  
 trimestrielle  
 quadrimestrielle



Les volumes facturés au titre de l'année 2014 sont de 6 988 992 m<sup>3</sup>/an (9 369 352 m<sup>3</sup>/an en 2013).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants : variations des taux de redevance de l'Office de l'Eau appliqués.

### 2.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2013 en €	Exercice 2014 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	12 173 669,90	11 126 448,75	-8,6%
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	547 258,08	815 579,78	49%
Redevance de pollution domestique	756 362,13	958 624,70	26,7%
TVA Eau	287 879,39	329 869,45	14,6%
Octroi de Mer Régional	136 138,95	129 818,07	-4,6%
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>13 901 308,45</b>	<b>13 360 340,75</b>	<b>-3,9%</b>
Recettes liées aux travaux	345 564,36	510 685,15	47,8%
Frais	178 322,39	130 851,57	-26,6%
Avance	1 664 222,98	171 274,84	-89,7%
TVA Travaux Eau	29 372,65	43 407,76	47,8%
<b>Total autres recettes</b>	<b>2 217 482,38</b>	<b>856 219,32</b>	<b>-61,4%</b>
<b>Total des recettes (Ventes d'eau + Autres recettes)</b>	<b>16 118 790,83</b>	<b>14 216 560,07</b>	<b>-11,8%</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2014 : 14 216 560,05 € TTC (16 118 790,83 € au 31/12/2013).

Ces montants sont extraits des états de reversement fournis par l'exploitant. Ils n'incluent pas les ventes d'eau en gros pour lesquelles un protocole d'accord a été signé le 18/12/2014, dans lequel les collectivités achetant de l'eau en gros au SIAEAG ont convenu du règlement des montants suivants :

- Ville de Lamentin : 1,6 M€
- Cap Excellence : 8,5 M€
- CANGT : 3,9 M€

Soit un total de 14 M€.

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2013	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2013	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014
Microbiologie	323	5	268	3
Paramètres physico-chimiques	319	8	266	8

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2013	Taux de conformité exercice 2014
Microbiologie (P101.1)	98,5%	98,9%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	97,5%	97%

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	0
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Non	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	0%	0
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>15</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

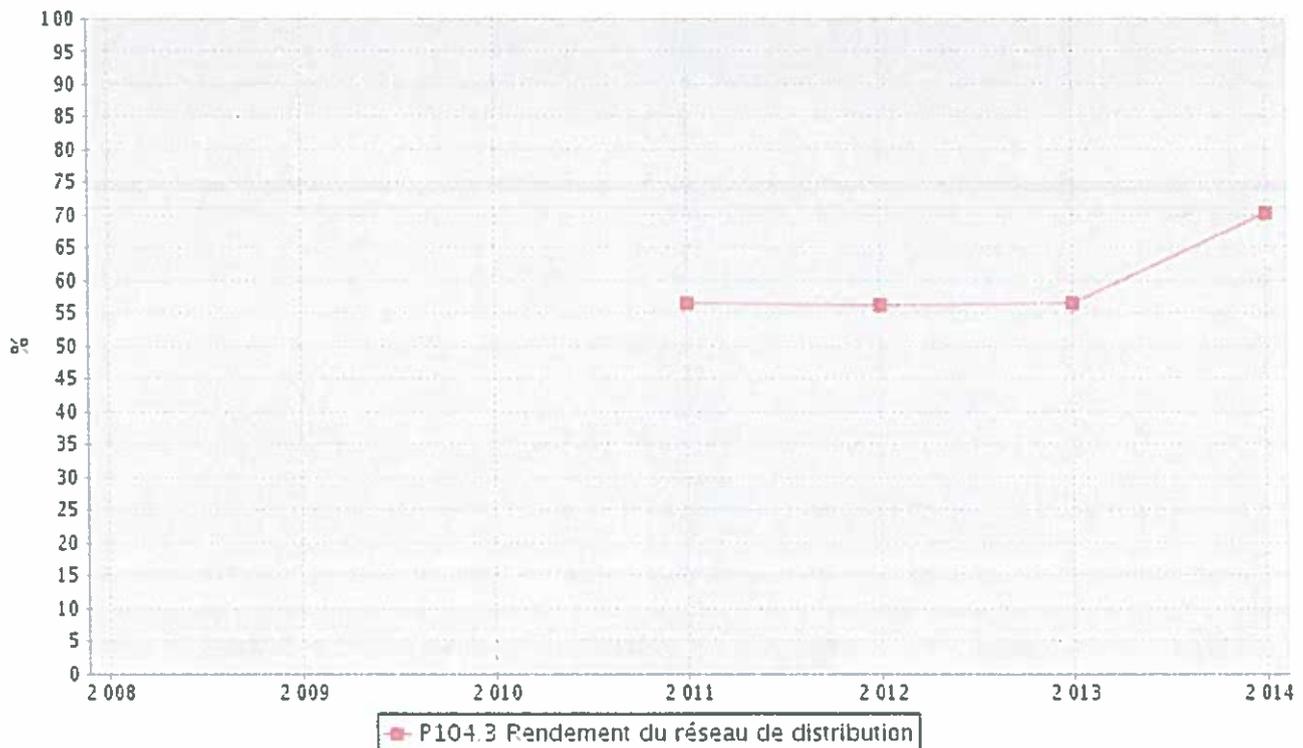
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_0 + V_3}{V_1 + V_2} \times 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2013	Exercice 2014
Rendement du réseau	56,5 %	70,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	52,24	85,61
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	34,5 %	36,1 %



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 37,7 m<sup>3</sup>/j/km (41,5 en 2013).

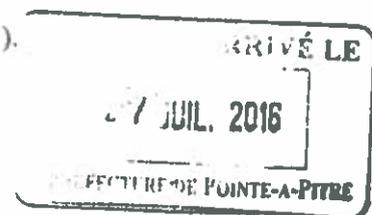
### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

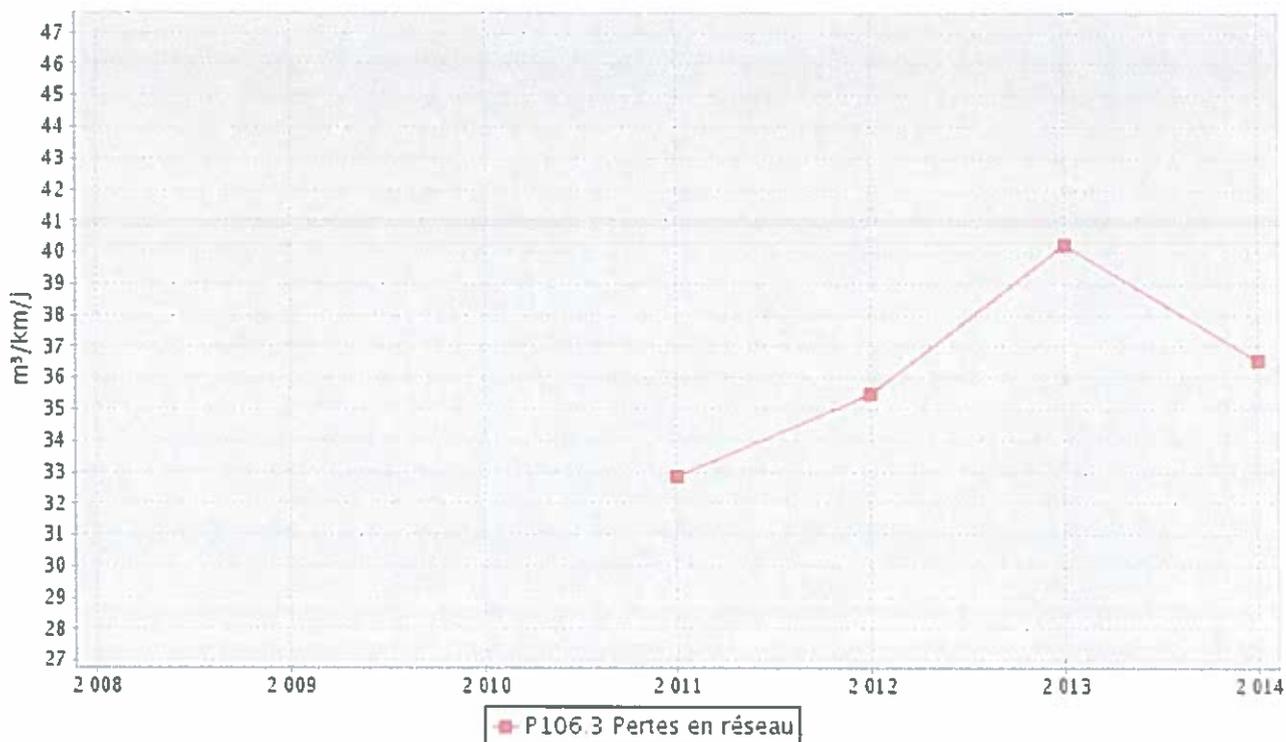


Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_2 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des pertes est de 36,5 m<sup>3</sup>/j/km (40,2 en 2013).





### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire renouvelé en km	1,1	3,5	3,3	2,3	0

Au cours des 5 dernières années, 10,2 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_v + L_{v-1} + L_{v-2} + L_{v-3} + L_{v-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2014, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,2%.

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2014, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 59,5% (59,5% en 2013).



## Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

### 3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1000$$

Pour l'année 2014, 216 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (270 en 2013), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 3,9 pour 1 000 abonnés (4,3 en 2013).

### 3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} \times 100$$

Pour l'année 2014, le taux de respect de ce délai est de 77% (76% en 2013).

### 3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

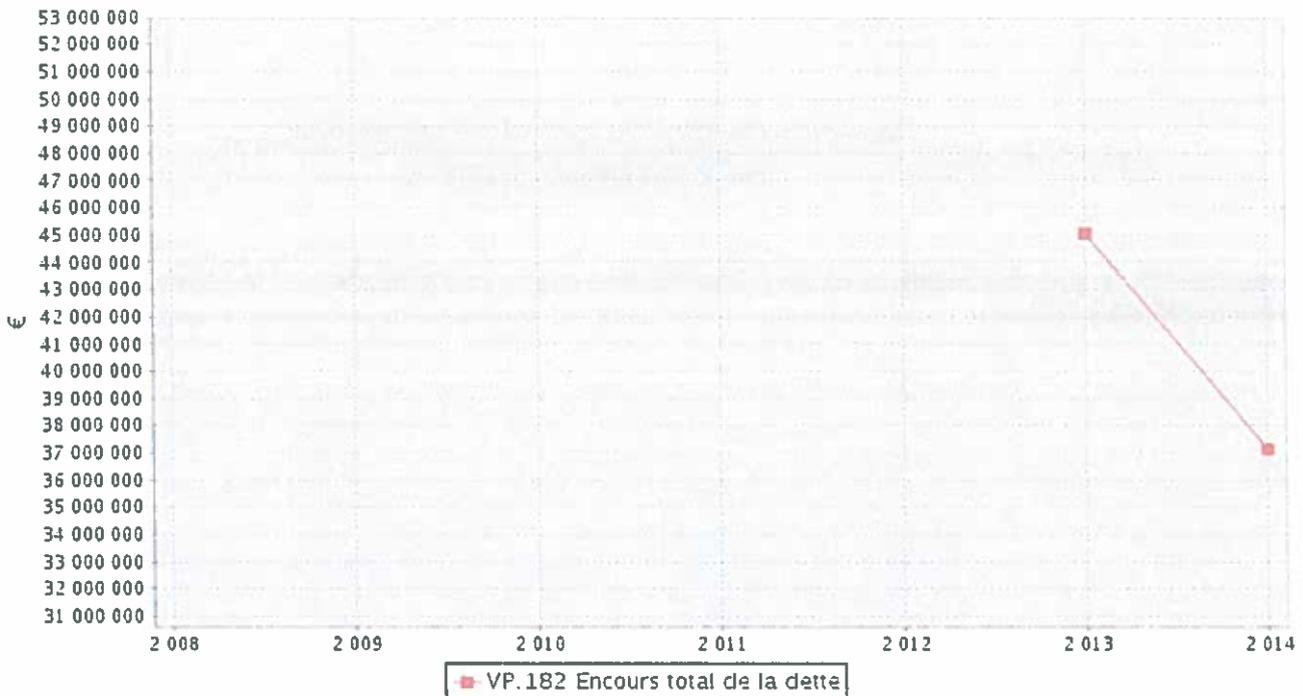


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2013	Exercice 2014
Encours de la dette en €	45 074 352	37 145 000
Epargne brute annuelle en €	10 543 448	-2 749 910
Durée d'extinction de la dette en années	4,3	Non significatif (Epargne brute annuelle négative)

Pour l'année 2014, l'épargne brute annuelle étant négative, le calcul théorique de la durée d'extinction de la dette conduit à un résultat non pertinent (la durée d'extinction de la dette calculée était de 4,3 années en 2013).



### 3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2014 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} \times 100$$

	Exercice 2014
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2013 tel que connu au 31/12/2014	9 066 820 *
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2013	25 185 611 *
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2013	36

Pour l'année 2014, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2013 est de 36% (33 en 2013).

\* Données recalculées à partir des montants reversés et des taux d'impayés fournis par l'exploitant.

### 3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues  Oui  Non

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2014, le taux de réclamations pour 1000 abonnés n'a pas été transmis par l'exploitant (il était de 31 pour 1000 abonnés en 2013).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2013	Exercice 2014
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	550 729	1 243 190
Montants des subventions en €	769 425,98	1 268 957,43

### 4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2013	Exercice 2014
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	45 074 352	37 145 000
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	2 910 414
	en intérêts	1 567 741

### 4.3. Amortissements

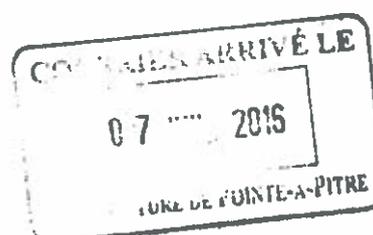


Pour l'année 2014, la dotation aux amortissements a été de 838 971,35 € (838 971,35 € en 2013).

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Schéma directeur alimentation en eau potable	303 157,50	Sans Objet
Surpresseur de Cocoyer - Gosier	89 304,60	Sans Objet
Equipements régulation feeder de Belle Eau Cadeau	76 090 ,00	Sans Objet
Surpresseur de Douville - Goyave	73 170,00	Sans Objet
<b>TOTAL :</b>	<b>541 722,10</b>	<b>Sans Objet</b>



#### 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Réaménagement de l'usine de Deshauteurs – Ste Anne	2016	2 500 000
Renouvellement de canalisations zone de Deshauteurs – Ste Anne	2016	3 000 000
Réparation canalisations sous-marines (Les Saintes et La Désirade)	2016	2 035 000
<b>TOTAL :</b>		<b>7 535 000</b>

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

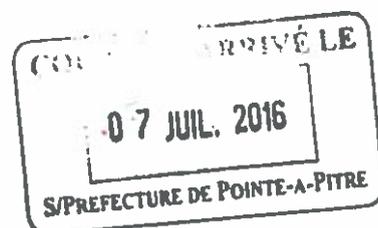
L'année 2014, le service a reçu 15 529 demandes d'abandon de créance et en a accordé 15 529.

6 433 353,55 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,9256 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2014 (0 €/m<sup>3</sup> en 2013).

### 5.2. *Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)*



Aucune opération de coopération décentralisée n'a été mise en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, au cours de l'année 2014.



## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2013	Exercice 2014
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	161 390	109 634
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	1,78	1,87
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,5%	98,9%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,5%	97%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	15	15
P104.3	Rendement du réseau de distribution	56,5%	70,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	41,5	37,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	40,2	36,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Non calculé	0,2%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	59,5%	59,5%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0,9256
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	4,3	3,9
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	76%	77%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	4,3	13,5
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	33%	36%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	31	Donnée non fournie

